

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1310

présenté par

Mme Six, Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau,
Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Naegelen, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE 16

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 7° De contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la valorisation des métiers participant à l'accompagnement et au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il y a urgence à évaluer les besoins de financement pour couvrir les besoins nouveaux de la politique d'autonomie à destination des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Cet amendement vise à inscrire dans le présent projet de loi l'importance de mieux valoriser les métiers et les carrières des professionnels dans l'accompagnement de la dépendance, du handicap et du soutien à l'autonomie.

Cependant, il convient d'inscrire cette ambition dans cet article, afin que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie soit pleinement compétente pour travailler à l'amélioration et à la valorisation des métiers du grand âge et du handicap.